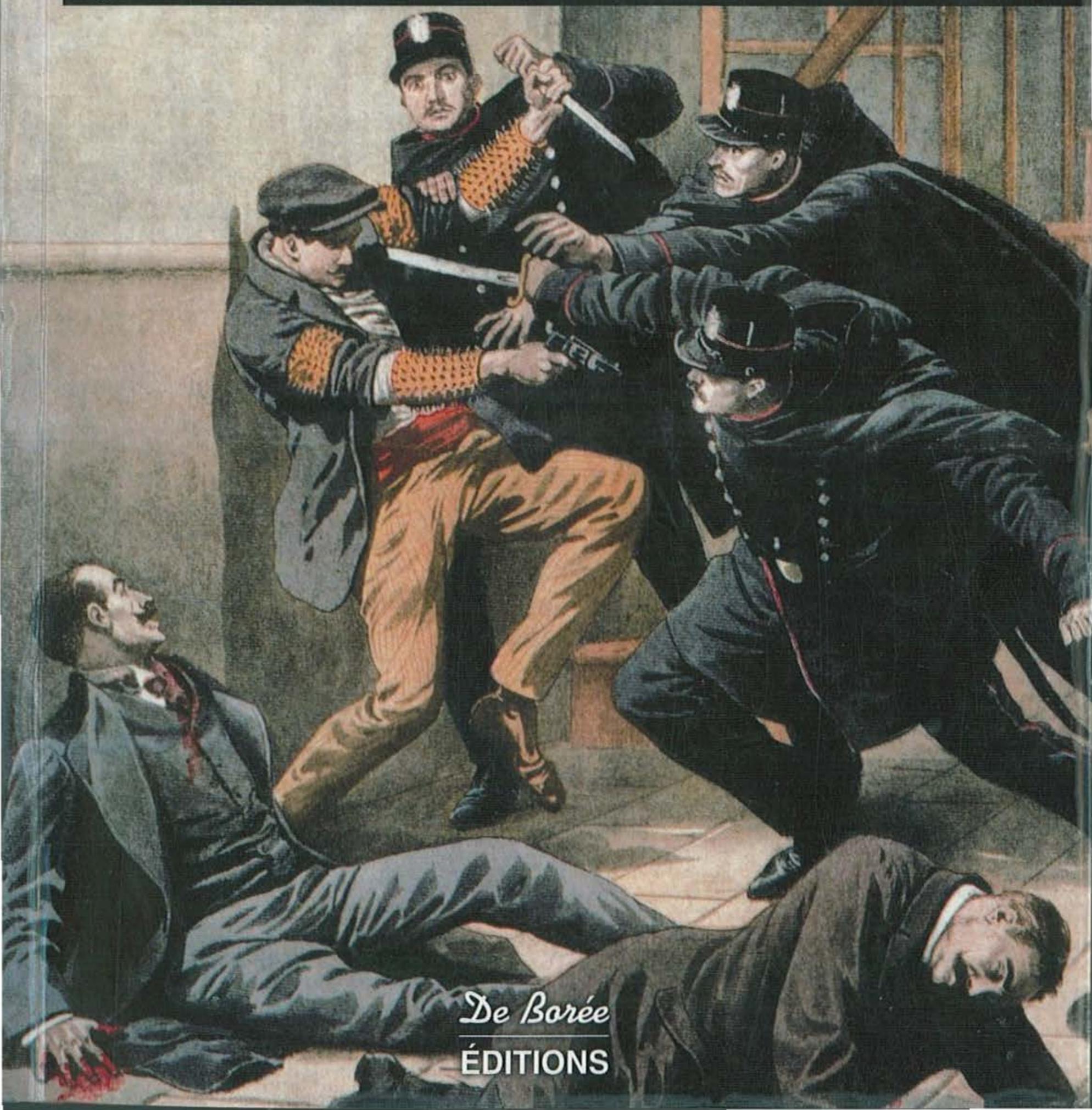


# Les Grandes AFFAIRES CRIMINELLES de l'Essonne

Sylvain **LARUE** - Nathalie **MICHAU**



*De Borée*  
ÉDITIONS

## Suivez cette voiture

*Affaire Auguste Masson et Georges Métais, Juvisy  
Cour d'assises de Seine-et-Oise, 27 juillet 1901*

**A**UGUSTE MASSON rota bruyamment, ce qui lui valut quelques coups d'œil scandalisés de la part de ménagères de Juvisy. Il se contenta de les regarder, un mauvais sourire sur le visage, et de leur faire la plus affreuse grimace qu'il connaissait. Auguste Masson était un peu gris. Le repas avait été particulièrement excellent et copieux, et Georges, son ami, était un gai luron. Ah, quel bon déjeuner ! Le jeune commis boucher se sentait d'humeur taquine, et c'est peu dire. Le vin, qui avait coulé en abondance au gré des entrées, de la viande et du dessert, lui avait ôté toute inhibition. Il avait envie d'embrasser une jeune et jolie passante, de se moquer d'une religieuse qui passait par là... Ce jour de mars était frais mais ensoleillé. Rien de tel pour vivifier une humeur déjà réjouie.

C'est en passant rue Hoche, peu après 2 heures, qu'il sut ce qu'il allait faire de son après-midi. Ce n'était qu'une simple voiture à cheval, garée le long du trottoir, mais il n'y avait personne autour, ni enfant pour caresser les bêtes, ni conducteur fumant sa pipe... L'occasion était trop belle. D'un bond, Masson y grimpa, saisit les

rênes et fit partir les chevaux en les encourageant de la voix ! Ah, quelle sensation grisante ! Derrière lui, les protestations du propriétaire, jailli d'une maison voisine quelques secondes trop tard, se faisaient de plus en plus lointaines.

Mais Auguste n'avait presque jamais eu l'occasion de diriger un attelage et, bientôt, la célérité des chevaux lui parut excessive, sans qu'il sache comment ralentir. Ses cris, loin de calmer les bêtes, ne firent que les exciter davantage. L'obstacle se présenta sous la forme d'une charrette contenant des légumes. Le choc fut violent, mais eut l'avantage de stopper net la course folle de la voiture. La chaussée se retrouva couverte d'une purée de légumes broyés, choux, tomates, navets, pommes de terre, sous les yeux furieux de la maraîchère qui glapit sa rage avec force gros mots ! Masson eut le plus grand mal à se dégager de la furie, qui l'avait saisi par la manche et comptait en référer aux plus hautes instances nationales s'il ne la remboursait pas *illico* ! Ce faisant, le jeune homme aperçut au loin une silhouette qui se rapprochait, poing dressé, et vociférant aussi : c'était sa victime, guère plus ravie que la marchande de légumes. Avec un grognement, Auguste catapulta l'importune cul dans les restes de ses primeurs, et fonça droit devant lui pour échapper à son poursuivant.

Au bout de quelques minutes passées à courir les rues de Juvisy, le jeune homme parvint à rejoindre Georges Métais, son compagnon de libations. Il lui expliqua en une poignée de mots la stupidité de son geste, et le pria de presser le pas afin de quitter ce village sans avoir de comptes à rendre... Trop tard : la traque était déjà engagée ; un peu partout en ville, des groupes s'étaient formés pour rattraper le jeune voleur. « Imbécile ! Tu ne pouvais pas éviter de me faire couler avec toi, non ? » lança Métais, énervé, en accélérant sa course. Pas question de s'attarder sur les routes habituelles. Il fallait couper par champs, suivre n'importe quelle direction.

Nos garçons, après avoir franchi une clôture – non sans peine –, prirent la direction d'Athis-Mons, talonnés par un groupe de plusieurs habitants, dont le garde champêtre ! La panique envahit bientôt les fuyards. Masson savait qu'il risquait une bonne correction et un peu de prison... Métais aussi, car dans sa poche, il sentait

le poids mort de son revolver, une arme qu'il n'avait absolument pas le droit de porter ! Si on l'arrêtait avec, il irait directement en prison ; fi d'une simple amende ou d'un licenciement de son poste d'ouvrier emballeur, puisqu'il était déjà titulaire de trois condamnations !

C'est donc tout aussi bêtement que son complice qu'il réagit quand il sentit qu'il allait être capturé : il dégaina son arme et tira à bout portant sur celui qui s'était le plus rapproché de lui. Monsieur Ogis, qui exerçait la profession de boucher, tomba sur la chaussée sans connaissance. L'agression eut l'avantage de ralentir l'action des poursuivants, plusieurs d'entre eux s'étant arrêtés pour porter secours à la victime... Un temps précieux que Masson et Métais utilisèrent pour gagner un peu de distance.

Ce fut à un laitier du nom de Sévian que revint le mérite de mettre Métais hors d'état de nuire. Ayant piqué un sprint pour rejoindre les deux malfrats, il manqua d'être la seconde victime du jeune tireur, mais sa position – il s'était baissé – lui permit d'éviter toute blessure. Et c'est tête en avant, à la façon des rugbymen, qu'il percuta Métais, le fit tomber en arrière pour enfin réussir à le maîtriser. Masson fut appréhendé quelques secondes plus tard.

Tragique fin pour une affaire si stupide : ce qui aurait pu se solder par un simple procès en correctionnelle, grave peut-être mais sans conséquences néfastes, s'acheva devant la cour d'assises. Les deux gamins étaient accusés de vol, de tentative de meurtre et de meurtre, car M. Ogis, transporté en urgence à l'Hôtel-Dieu de Paris, ne devait pas survivre plus de vingt-quatre heures à la balle qui l'avait atteint à l'abdomen.

Durant leur séjour en prison, Métais fit beaucoup parler de lui, plus que son compagnon. Outre une évasion manquée, il tenta de mettre fin à ses jours, deux ratages qui, à l'évidence, n'allaient pas susciter la clémence des jurés, encore moins celle du procureur de la République, M. Laurence, lequel demanda qu'on le condamnât à la peine de mort. Masson, sans qui rien ne se serait passé, devait également payer sa dette : écoper d'une bonne peine de prison pour apprendre le sens de la propriété serait certainement suffisant.

## LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES DE L'ESSONNE

La décision finale et souveraine du jury donna raison, en partie, au ministère public. Pour sa grande bêtise, Masson fut condamné à huit années de réclusion, ainsi qu'à dix ans d'interdiction de séjour. Métais, lui, n'eut pas à affronter l'échafaud, mais il allait devoir purger vingt ans en Guyane, et ce afin de méditer sur sa propre médiocrité.